

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2009

CRÉATION D'UNE PREMIÈRE ANNÉE COMMUNE AUX ÉTUDES DE SANTÉ
(Deuxième lecture) - (n° 1740)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
Mme Lemorton, Mme Orliac, Mme Karamanli, Mme Delaunay,
Mme Crozon, Mme Fourneyron
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot:

« , pharmaceutiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme le dit le rapport Bach, il aurait été intéressant de faire une réelle année commune aux professions médicales et paramédicales. Le présent texte propose une réforme a minima prise dans l'urgence au lieu de prendre le temps de faire la réforme nécessaire. C'est pourquoi il ne nous paraît pas judicieux d'intégrer la filière pharmacie à la L1 santé en l'état actuel du projet.

Par ailleurs cette mise en place serait en contradiction avec le plan "réussite en licence" présenté par la ministre en décembre dernier.